



ÉTABLISSEMENT

Syndicat Mixte Sophia Antipolis (06)
Centre Administratif - BP33
Place Joseph Bermond
06901 Sophia Antipolis cedex

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

Syndicat Mixte Sophia Antipolis, 449 route des crêtes - BP 43 - Les Genêts, 06901 Sophia Antipolis cedex, FRANCE. Tél. : +33 489877060. Fax : +33 489877061. Courriel : v.weltin@agglo-casa.fr. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :
<http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : **Marché global de performance pour la construction du Pôle innovation à Biot.**

II.1.2) Code CPV principal

45000000

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

Dans le cadre de la politique de développement des outils d'aide à la création d'entreprises innovantes et de renforcement de la compétitivité de la technopole, le SYMISA s'engage dans une opération d'équipement vitrine et d'appui à l'Innovation à la hauteur du territoire, de son écosystème et de ses enjeux. « Le Pôle Innovation » sera conçu comme un équipement d'ambition sophilopolitaine et régionale, innovant dans sa proposition de services et d'équipements liés la création technologique. Un bâtiment atypique pour un écosystème particulier. L'équipement prendra place au coeur de la Technopôle Sophia Antipolis à proximité du Campus Sophia Tech sur la commune de Biot. L'opération vise la construction d'environ 9 400 m² de surfaces de plancher regroupant des espaces de travail, des espaces de réunions, de conférences, d'évènements, de restauration.

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45000000 , 71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Lieu(x) d'exécution : BIOT

II.2.4) Description des prestations

Le marché se décompose en 3 phases :

- Phase n°1 : conception
 - Etudes APS (offre retenue)
 - Autorisations administratives
 - Etudes APD
 - Etudes de Projet

- Phase n°2 : réalisation
 - Etudes d'exécution (EXE) et études de synthèse y compris gestion de la cellule de synthèse (SYN)
 - VISA
 - Travaux de réalisation de l'ouvrage
 - Direction de l'exécution des travaux (DET)
 - OPC/Organisation du chantier
 - Assistance à la réception des travaux (AOR)
 - Formalisation du DOE et DEM

- Phase n°3 : Exploitation - maintenance

Il est prévu 4 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- PSE - BREEAM
- PSE – Réutilisation des eaux pluviales
- PSE – Production d'énergie solaire photovoltaïque
- PSE – Aménagements des locaux Bruts

Les candidats ont l'obligation de répondre à l'ensemble des PSE.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 101

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal d'opérateurs envisagé : . **Nombre maximal** : 5.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats seront sélectionnés sur leur capacité technique, professionnelle et financière au regard des éléments transmis.

1.Capacités professionnelles et techniques – 50 %

•Adéquation des compétences et moyens humains/matériels présentés par l'équipe candidate pour atteindre les objectifs de l'opération : qualifications fournies, importance du personnel d'encadrement, niveau de qualification du personnel...

2.Qualité et pertinence des références mises en avant par les membres du groupement – 50 %

•Qualité et pertinence des références mises en avant par les membres du groupement.

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

-Le marché n'est pas reconductible -Possibilité de passer des modifications de marché en application des articles R. 2194-1 à R. 2194-9 du code de la commande publique -Possibilité de passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique -Le marché ne comporte pas de tranches

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

1°Une lettre de candidature (ou DC1), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.

2°Une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 2141-1 à 2141-5 et

L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

3° La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;

4° Un extrait K-bis ou équivalent.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (ou DC2) ;

2° Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Chiffre d'affaires annuel minimum du groupement : 35 millions d'euros HT

Chiffre d'affaires annuel minimum de l'architecte ou du groupement d'architectes : 300 000 euros HT

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

1° Une liste des travaux (pour compétence constructeur et exploitation maintenance) de taille, nature et complexité comparables au présent marché exécutés au cours des cinq (5) dernières années, assortie le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant l'intitulé et les principales caractéristiques de l'opération, la mission réalisée, le montant, la surface, les coordonnées du maître d'ouvrage.

Chaque opérateur mettra en avant de manière synthétique cinq (5) références maximums les plus pertinentes au regard du projet en argumentant son choix.

2° Une liste des services (pour compétences architectures et études technique) de taille, nature et complexité comparables au présent marché exécutés au cours des trois (3) dernières années, assortie le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant l'intitulé et les principales caractéristiques de l'opération, la mission réalisée, le montant, la surface, les coordonnées du maître d'ouvrage.

Chaque opérateur mettra en avant de manière synthétique cinq (5) références maximums les plus pertinentes au regard du projet en argumentant son choix.

3° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

4° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise ;

5° Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants,

6° Selon la composition du groupement : Le no d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalents pour les candidats étrangers.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Il est rappelé que :

- Les articles L431-1 et R431-1 du code de l'urbanisme réservent l'établissement du projet architectural, tel que défini par les articles L431-2 et R431-8 à R. 431-12 dudit code, aux architectes, tels que définis par la loi numéro 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment l'article 2 de ladite loi ;

- L'article 37 du code de déontologie des architectes interdit la sous-traitance de l'établissement de tout ou partie dudit projet architectural.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Dialogue compétitif

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Lundi 03 janvier 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) RENOUELEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Marché global de performance au sens de l'article L2171-3 du CCP. Il a pour objet de confier à son titulaire une mission portant à la fois sur l'établissement des études de conception, l'exécution des travaux et l'exploitation maintenance de l'ouvrage.

En cas de groupement, la forme exigée après l'attribution du marché par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le mandataire sera une entreprise au titre de la compétence « constructeur ».

Conformément à l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, un candidat ne peut pas se présenter à la fois ni en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements pour la compétence « constructeur », « architecturale » et « études techniques : Ingénierie énergétique et thermique » et « exploitation maintenance » tant pour l'ingénierie que pour l'entreprise

En application de l'article L. 2171-8 du CCP et de l'article 2 de l'ordonnance numéro 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique, la part des prestations du marché réalisées par les PME en tant que co-traitants ou sous-traitants doit être au minimum de 10% du montant prévisionnel du marché.

Le présent dialogue compétitif (article L.21246-4 CCP) se divise en 3 phases :

- Phase Candidature : sélection des candidats admis à présenter une offre au nombre de cinq (5) maximum ;
- Phase dialogue : remise des propositions et dialogue ;
- Phase offre : sélection des offres finales et désignation du titulaire.

Le présent avis a pour objet de sélectionner les candidats (Phase Candidature).

Chaque candidat admis à participer à la phase offre se verra allouer une prime d'un montant non actualisable maximal de 75 000 euros HT qui sera réduite en fonction de la qualité des rendus.

Au stade de la candidature, le titulaire devra être doté des compétences minimales suivantes :

-Une compétence " Constructeur " présentée par une entreprise générale ou par des entrepreneurs groupés en capacité de réaliser des travaux de réhabilitation tous corps d'état

-Une compétence " Architecture » représentée par un ou plusieurs architectes ;

-Une compétence "Etudes techniques " et notamment :

oIngénierie énergétique, environnementale et fluides

oIngénierie Structure

-Une ou des compétences "exploitation maintenance" par la présence d'une entreprise en charge de la maintenance technique et

d'une ingénierie en cout global ;

Le candidat est libre de proposer toute compétence complémentaire qu'il jugera utile au regard des spécificités de l'opération, notamment les compétences suivantes : CSSI, Ingénierie Acoustique, Ingénierie VRD etc. Mais ces compétences complémentaires ne seront pas analysées au stade de la candidature, et si l'équipe candidate les présente en cotraitant, ces sociétés seront concernées par la règle de l'exclusivité (interdiction des candidatures multiples).

Les éléments visés au III du présent avis devront être communiqués pour chaque membre du groupement. Tous les documents de la candidature à remettre sont listés dans le présent avis et repris dans le DAC à télécharger sur la plate-forme : www.marches-securises.fr

La procédure dématérialisée obligatoire impose aux candidats de déposer leur candidature par voie électronique sur le site : www.marches-securises.fr

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Nice 18 avenue des fleurs CS 61039 , 06050 Nice cedex 1 FRANCE. E-mail : greffe.ta-nice@juradam.fr.
Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Référé précontractuel (article L.551-1 et suivants du code de justice administrative), recours introduit avant la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (dans les 10 jours à compter de la notification de la lettre de rejet) ;

Référé contractuel (article L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative) : recours introduit après la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

23 novembre 2021